

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Scrutin 5 novembre 2017

ÉLECTION VILLE DE
MUNICIPALE 2017 LORRAINE



AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Sylvie Trahan, présidente d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le : 5 novembre 2017
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le : 1^{er} septembre 2017
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le : 1^{er} septembre 2017
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le : 17 octobre 2017

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le : 5 novembre 2017
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le : 1^{er} septembre 2017
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le : 1^{er} septembre 2017
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le : 1^{er} septembre 2017
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le : 17 octobre 2017

PRENEZ NOTE que la date limite pour la transmission des procurations ou demande d'inscription d'un non domicilié est le 1^{er} octobre. Toute demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le 17 octobre 2017** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

⇒ **Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du présidente d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection.

DONNÉ À LORRAINE
le 16 septembre 2017

Sylvie Trahan, présidente d'élection
33, boulevard De Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9
Téléphone : 450-621-8550, poste 223